



QUESTIONNAIRE D'AUTO-IDENTIFICATION – CORPS PROFESSORAL CONFIDENTIEL

Pourquoi faire une déclaration volontaire ?

L'Université Laval s'engage à garantir un milieu de travail et d'études exempt de discrimination et promeut l'équité, la diversité et l'inclusion. Fière de cette ouverture à la diversité des personnes, des savoirs et des modes de pensée, l'Université met en œuvre des mesures et des actions afin de s'assurer qu'aucun éventuel désavantage n'est subi par les personnes, dans le domaine de l'emploi, pour des motifs étrangers à leurs compétences.

Pour identifier les besoins et atteindre ses objectifs sur le plan de l'équité et de la diversité ainsi que répondre aux programmes d'égalité en emploi des gouvernements provincial et fédéral, l'Université doit disposer d'un juste portrait de l'ensemble de son personnel et des personnes qui posent leur candidature à un emploi. Ces programmes concernent plus particulièrement les groupes visés suivants : les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles et des minorités ethniques.

C'est pour constituer ce portrait le plus juste possible que nous vous invitons à remplir ce formulaire.

Énoncé d'avis de confidentialité

Le fait de s'auto-identifier est un acte volontaire.

Les renseignements que vous fournissez dans cette déclaration volontaire sont collectés en vertu de la [loi provinciale sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics](#) et de la [loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi](#). La collecte, l'utilisation, la divulgation, la conservation et le retrait de vos renseignements personnels se font conformément à la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#).

Ces renseignements sont traités confidentiellement et ne servent qu'aux fins de l'égalité en emploi. Ils seront utilisés, sous forme de portrait global et anonyme, dans des rapports remis aux gouvernements provincial et fédéral.

Les renseignements recueillis figureront dans le rapport préparé par le comité de sélection, comme le prévoit la clause 4.1.14 de la Convention collective 2023-2027 du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL). Les personnes candidates peuvent demander que leur candidature, si elle n'est pas recommandée par le comité de sélection, ne soit pas transmise à l'assemblée de l'unité. Les membres du comité de sélection et l'assemblée de l'unité doivent préserver la confidentialité des informations relatives aux candidatures.

Vous avez des questions ou préoccupations, avez besoin d'aide pour le remplir ou souhaitez un autre format, vous pouvez écrire à : equite-diversite-inclusion@vrrh.ulaval.ca

Pour en savoir plus sur l'auto-identification, vous pouvez consulter : <https://www.cdpedj.qc.ca/fr/nos-services/outils-en-ligne/guide-auto-identification-paee>

Case à cocher : x J'ai lu et compris

DONNÉES PERSONNELLES

Emploi postulé/no d'affichage, s'il y a lieu : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Titre de fonction actuel, s'il y a lieu : _____

INFORMATIONS

Mise à jour des données : vous pouvez en tout temps modifier vos réponses ou l'information donnée auparavant dans le libre-service PeopleSoft RH (accès par l'intranet du personnel, sur le site Web des ressources humaines).

Auto-identification à plusieurs groupes désignés : vous pouvez vous identifier à plus d'un groupe désigné (par ex., une femme et personne handicapée).

1 | Je m'identifie comme :

Femme Homme Je préfère ne pas répondre

2 | Je m'identifie comme :

Personne handicapée :

Personne

- ayant une **déficience** qui entraîne une **incapacité significative et persistante**
 - *Déficience* : perte, malformation ou insuffisance d'un organe ou d'une structure, de naissance ou acquise au cours de la vie.
 - *Incapacité* : réduction de la capacité d'une personne à fonctionner sur le plan intellectuel, psychologique, physiologique ou anatomique.
 - *Significative* : degré de sévérité ou de gravité suffisamment important pour ne pas retrouver ses capacités à voir, à entendre, à marcher, etc., malgré l'utilisation de prothèses ou d'orthèses.
 - *Persistante* : dont on ne peut prévoir la disparition; ceci inclut les incapacités épisodiques ou cycliques.
- qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

Ceci inclut une personne :

- ayant un trouble du spectre de l'autisme,
- ayant un trouble de santé mentale qui entraîne une incapacité significative et persistante,
- dont l'incapacité est épisodique ou cyclique.

Exemples :

- difficulté à se servir de ses mains ou de ses bras, par exemple, pour travailler au clavier;
- difficulté à se déplacer d'un local à un autre, à monter ou à descendre les escaliers;
- incapacité ou difficulté à voir, à l'exception du port de lunettes ou de lentilles cornéennes;
- incapacité ou difficulté à entendre;
- incapacité à parler ou difficulté à parler et à se faire comprendre;
- difficulté à conduire un véhicule non adapté; difficulté à communiquer ou à entrer en relation avec les autres;
- difficulté à comprendre les consignes;
- difficulté à mobiliser les ressources nécessaires pour apprendre et effectuer certaines tâches.

Non

Je préfère ne pas répondre



QUESTIONNAIRE D'AUTO-IDENTIFICATION – CORPS PROFESSORAL CONFIDENTIEL

3 | Je m'identifie comme appartenant à un des trois groupes suivants :

Vous pouvez choisir un seul de ces groupes.

- x Personnes autochtones
 - Membres d'une Première Nation
 - Métis au Canada
 - Inuit

- x Minorités visibles
 - Personnes autres qu'une personne autochtone
 - Qui s'identifient comme minorité visible en raison de leur « race » ou de la couleur de leur peau

Les minorités visibles incluent notamment les personnes

- des communautés noires;
- asiatiques (chinoises, philippines, japonaises, coréennes, birmanes, cambodgiennes, laotiennes, thaïlandaises, vietnamiennes);
- de l'Asie du Sud (indiennes de l'Inde, bangladaises, pakistanaïses, indiennes de l'Est, originaires de la Guyane, de la Trinité et de l'Afrique orientale);
- de l'Asie de l'Ouest et nord-africaines (arméniennes, égyptiennes, iraniennes, libyennes, libanaises, marocaines, turques);
- latino-américaines ou des Caraïbes;
- nées d'une union mixte (dont un parent ou les deux parents proviennent des groupes précédents).

- x Minorités ethniques
 - Personnes qui ne s'identifient pas comme minorité visible ou personne autochtone
 - Dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais

- x Non. Aucun de ces groupes

- X Je préfère ne pas répondre

Note: La langue maternelle est celle que vous avez apprise en premier dans votre enfance et que vous devez encore comprendre.

Merci de votre collaboration!